

COMMISSION D'ADMISSION DU 18 NOVEMBRE 2020
FORMATION CNC DELEGUE(E) AUX PRESTATIONS FAMILIALES

Conformément à l'arrêté du 2 janvier 2009 fixant les modalités d'admission et de formation du Certificat National de Délégué(e) aux prestations familiales, la Commission d'admission du 18 novembre 2020 a entériné le suivi de la formation du DF2 de la formation pour des salariés suivants :

NOM	Prénom	Date nais.	DIPLÔMES	DÉCISION (18/11/2020)
DEMARE	Justine	27/02/92	DE ASS	dossier validé : admise avec dispense du DF 1 et du stage
DAVY	Dorothée	17/05/79	DE ES	dossier validé : admise avec dispense du DF 1 et du stage
CHABRIER	Elodie	14/12/87	DE CESF et CNC MJPM	dossier validé : admise avec dispense : DF1 sous réserve de demande du candidat Dispense de stage non accordée
LEGER	Emilie	30/01/87	DE CESF et CNC MJPM	dossier validé : admise avec dispense : DF 1 sous réserve de demande du candidat Dispense de stage non accordée

Fait à Limoges, le 18 novembre 2020

La Directrice Générale,



Catherine LOUBRIAT

La responsable des formations éducatives et des formations à l'encadrement,



Cécile BONNET

